

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 21/04/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	27	2	29	
LB/TD N° 2026/13	CONSTITUTION DE LA COMMISSION D’APPELS D’OFFRES (CAO)				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIÈRES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

- Sébastien BAUDOIN, Pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, Pouvoir à Julien RICHER

Absents :

Secrétaire de séance : Jérémy MAIRE

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Les membres sont désignés à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret après avoir constaté, après appel à candidature, la présence d'une seule liste.

Sur proposition des deux groupes Épernon au Cœur et Unis pour Épernon, une liste commune est présentée :

La liste « ÉPERNON AU CŒUR » présente :

- Les membres titulaires suivants :
 - M. Julien RICHER
 - Mme Hélène CAILLÉ-CAYZAC.
 - M. Ozan ERGIN
 - M. Benoît DROUET
 - Mme Béatrice BONVIN-GALLAS.
- Les membres suppléants suivants :
 - M. Gildas SERVIÈRES
 - Mme Catia RIBIERO-KUNTZ
 - Mme Laure DALIGAUX
 - M. Jérémy MAIRE
 - Mme Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de procéder au vote à mains levées.

Une seule liste ayant été présentée, conformément à l'article L2121-21 du CGCT, la nomination prend effet immédiatement.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- Approuve la composition de la Commission d'Appels d'Offres (CAO).

Fait et délibéré à Épernon,
le 14 avril 2026



Secrétaire de séance
Jérémy MAIRE



Le Maire,
Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.